

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2015

Président : François de MAZIÈRES (sauf délibération 2015.06.04)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Amélie GOLKA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE (sauf délibération n°2015.06.01 à 05), M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ (sauf délibération 2015.06.27), M. Michel CROUZAT (sauf délibération 2015.06.27), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU (sauf délibération 2015.06.01 à 03 – pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Sébastien DURAND, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER (sauf délibération 2015.01.01 à 02 et 2015.06.19), Mme Corinne BÉBIN (sauf délibération 2015.06.01 et 2015.06.20 à 22), M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibération 2015.06.14), M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN (sauf délibération 2015.06.20 à 27), Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme d'ESTEVE),
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme BELMER),
M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (pouvoir à Mme DOUCERAIN),
M. Patrick CHARLES (pouvoir à Mme AGOPIAN),
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. NOURISSIER),
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. BELLAMY),
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. LAMBERT),
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. DURAND),
Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. TOURELLE),
M. Laurent DELAPORTE,
M. Erik LINQUIER,
Mme Marie DENAISON.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 22 juin 2015
Nombre de conseillers en exercice : 64

**Titre : Animation de la filière des métiers d'art.
Convention de partenariat entre la communauté
d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Chambre de
métiers et de l'artisanat des Yvelines.**

□ **M. Patrice PANNETIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice ;

Vu la précédente délibération n°2010-02-02 du Conseil communautaire du 10 février 2010 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Vu la précédente délibération n°2013-04-16 du Conseil communautaire du 16 avril 2013 portant sur le projet stratégique pour le développement économique du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la précédente délibération n°2013-09-13 du Conseil communautaire du 24 septembre 2013 portant sur la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines pour l'animation de la filière des métiers d'art.

Emblématique d'un certain art de vivre à la française et de la préservation du patrimoine, le territoire de Versailles Grand Parc présente une forte spécificité commerciale liée à la présence en son sein d'une centaine de métiers d'art.

L'animation et la promotion de cette filière sont des axes majeurs de l'action publique intercommunale en matière de développement économique car les métiers d'art contribuent tant à l'économie locale qu'au rayonnement international.

Depuis 2007, différentes initiatives ont été mises en place : élaboration d'un guide des métiers d'art, portail internet, salon local.

Acteur local majeur, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines s'associe à cette démarche. Dans ce cadre, une convention de partenariat pour l'animation de la filière des métiers d'arts a été signée en 2013.

Cette convention arrivant à son terme, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le nouveau projet de convention.

Cette nouvelle convention n'a pas d'incidence financière. Elle a pour objet de préciser les modalités d'une coopération entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines.

Les partenaires définissent les conditions de déploiement d'actions concertées en faveur de la filière des métiers d'art et de création sur le périmètre géographique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Les parties souhaitent ainsi :

- soutenir les projets collectifs en faveur de la filière, tels que : salons, expositions, journées Portes Ouvertes, observatoire de la filière, etc.,
- renforcer la promotion par le biais d'outils de communication appropriés : site internet, guides thématiques, etc.,
- favoriser le développement économique des professionnels de la filière : soutenir leur participation sur des salons professionnels et/ou grand public, réunions d'information thématique etc.

Conclue pour une période de deux ans à compter de sa signature, cette convention sera renouvelable par tacite reconduction annuelle sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard trois mois avant l'expiration de chaque période.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver le projet de convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines pour l'animation de la filière des métiers d'art ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout autre document afférent.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 9

*Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)*

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,

Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

